

Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

15 octobre 2013 Espace Jeanne Champillou, Olivet

Collège des élus :

Etaient présents		
M. Hugues SAURY	Conseiller Général /Président de la CLE	Conseil Général
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Marc MASSARDIER	Adjoint au Maire	Vienne en Val
M. Christian BOIS	Adjoint au Maire	Saint Jean le Blanc
M. Jérôme BROU	Conseiller municipal	Saint Denis en Val
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Philippe ALLAIRE	Adjoint au Maire	Neuvy-en-Sullias
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Patrick RABOURDIN	Président/ Vice Président de la CLE	SIBL
Etaient représenté(e)s par un pouvoir		
Mme Anne d'AUX	conseillère déléguée	Orléans
Mme Béatrice BARRUEL	conseillère déléguée	Orléans
M. Jean Pierre VOYEZ	Adjoint au Maire	Sandillon
M. Gérard MALBO	Représentant	Ep Loire
Etaient excusés		
M. André GALHAC	Maire	Ouvrouer les Champs
M. François BONNEAU	Président	Région Centre
Mme Pascale ROSSLER	Vice-Présidente	Région Centre

Collège des usagers :

Etaient présents		
M. Cyrille RENARD	Président	APSL
M. Maurice DUBOIS	Président	PPR
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Patrick HERVET	Chargée du patrimoine nautique	CDCK
M. Didier PAPET	Président	Loiret Nature Environnement
Etait représenté par un pouvoir		
M. Jean Marc MURE	Président	le Sandre Orléannais

Collège des représentants de l'Etat :

MISEN DDT 45
e Agence de l'Eau Loire-Bretagne
ONENAA
le ONEMA
DREAL Centre
ôle santé Agence Régionale de la Santé Itale
Direction Régionale des Affaires et du Culturelles du Centre Loiret

Appui technique

Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
M. Franck PARE	Inspecteur de salubrité	Ville d'Orléans
	Conseillère	
Mme Mélanie HOVAN	environnement	Chambre d'Agriculture du Loiret
Mme Camille LEGRAND	Techniciennce de rivière	SIBL
Mme Amélie SOULAT	Coordinatrice	APSL
M. Renaud CHAMBRUN	Conseiller juridique/DG	CA Orléans Val de loire
M. Jules CUGNART	Agent technique	ONEMA 45

Ordre du jour :

- 1. Préparation des actions 2014
- 2. Rappel de devoirs de chacun en matière d'entretien des cours d'eau DDT 45
- 3. Présentation des résultats de l'étude sur les espèces invasives
- 4. Validation du bilan d'activités 2012
- 5. Vote du mode de participation des communes au SAGE (suite à la proposition d'avenant transmis par l'Ep Loire aux communes)
- 6. Points divers

La séance est ouverte par le Président de la CLE à 18h00. Les personnes excusées sont citées.

Les points 1 et 2 de la séance sont inversés.

2. Rappel des devoirs de chacun en matière d'entretien des cours d'eau - DDT45

Les services de la DDT font un rappel sur le contexte dans lequel les fossés jurés (ou éviers jurés) ont été créés. Le classement de ces fossés a vraisemblablement commencé dans les années 1860-1870 pour se poursuivre jusque dans les années 1960. Leur objectif unique est l'évacuation des eaux de la Loire et d'imposer des règles pour leur entretien. La création des fossés jurés partait d'une approche uniquement hydraulique.

Une carte de ces fossés jurés est présentée dans le power-point (ppt disponible sur le site internet du SAGE).

Des évolutions règlementaires ont simplifiées le nombre de statuts, il ne reste actuellement plus que 2 statuts :

- statut de fossés pour lesquels il n'existe pas de règles spécifiques concernant l'entretien, pas de déclaration ou d'autorisation spécifique. L'entretien est à réaliser par chaque propriétaire riverain du fossé.
- statut de cours d'eau : existence d'une règlementation spécifique où l'entretien peut être soumis à des règles (à partir de certains seuils, régime de déclaration ou d'autorisation). La loi

sur l'eau a amené la prise en compte de l'aspect biologique du cours d'eau en plus de l'aspect hydraulique.

A noter que 95% des fossés jurés ont été classés en fossés sur lesquels il n'existe pas de règles spécifiques concernant l'entretien.

Les élus sont demandeurs de cartes à l'échelle de la commune avec une légende plus claire. L'animatrice réalisera ces cartes.

Sur la Marmagne un léger curage avait été autorisé sur 1m de large et 30cm de profondeur ce qui avait permis d'améliorer les choses en termes d'écoulement des eaux et la végétation s'est correctement remise en place.

La DDT indique que si pour le syndicat cette mesure lui paraît utile et efficace, alors ce type de mesure est acceptable par la DDT. Cela reste toujours une histoire de compromis. Il faudra un suivi du milieu par le syndicat.

La question est posée quant à la possibilité de réaliser un programme d'actions pluriannuelles qui pourrait être couplé à la déclaration d'intérêt général (DIG) qui sera effectué dans le cadre de la mise en place du contrat territorial ?

Ceci est effectivement envisageable et il faut travailler en ce sens.

Par contre il ne sera pas possible d'alléger les procédures et il ne s'agit pas d'une dérogation. Dès le premier m3 retiré, il y a des analyses de sédiments à réaliser et une procédure administrative à suivre.

M. le Président signale que ces propos sont une réelle avancée pour les membres de la CLE et que l'idée de consensus entre les acteurs et le milieu semble être la bonne solution.

Pour rappel le SIBL a la compétence sur les cours d'eau et les fossés jurés.

1. Préparation des actions 2014

<u>Disposition 1B-1 Améliorer l'évacuation des eaux pluviales</u>: les fossés et les très petits cours d'eau stratégiques pour l'évacuation des eaux pluviales sont identifiés par le CLE dans un **délai de 2 ans**. Après validation par la CLE, ils font l'objet d'entretiens réguliers permettant de maintenir le bon écoulement des eaux.

Pour cela, la CLE rappelle aux propriétaires les modalités d'entretien.

Périmètre : l'ensemble du Val inondable.

L'animatrice propose le déroulement suivant :

- 1. Retrouver un maximum de données cartographiques sur les fossés et les cours d'eau (en cours)
- 2. Travailler avec les communes/AgglO et les usagers pour recenser les points noirs en matière d'eaux pluviales (réalisation en interne en 2014)
- 3. Proposition de solutions en termes de gestion et d'entretien et désignation des personnes responsables de l'entretien de chaque fossé avec la réalisation d'une carte (Réalisation en 2015 à l'aide d'un prestataire)

Montant de l'étude : définition en fonction des résultats des 2 premières phases

Le Président pense qu'il est important de collecter également des informations sur les règlements d'eau pluviales de chaque commune/AgglO pour essayer d'instaurer une certaine cohérence.

Réalisation des fiches actions

L'APSL s'est proposée pour la réalisation des fiches actions 23, 33, 34 et 38. En 2013 sera réalisée la concertation avec les différents partenaires pour le contenu précis de ces actions et la réalisation concrète aura lieu en 2014 par le biais d'une prestation.

Le montant de cette réalisation est estimé à environ 35 jours soit environ un coût de 20 000 euros. A rajouter à ce montant les frais d'impression et de diffusion qui doivent encore être affinés.

Autres projets dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas du ressort de la structure porteuse.

- 1B-2 Améliorer la gestion des eaux pluviales (Agglo, Sandillon, Darvoy, Jargeau, Ouvrouer les champs, Sigloy, Férolles) dans un délai de 3 ans.
- 2B-1 Améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable dans un délai de 2 ans
- <u>- 2B-2 Promouvoir le recyclage des eaux traitées de station d'épuration dans un délai de 1 an</u>
- <u>- 4A-5 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités</u> réduction de 30% dans un délai de 3 ans, de 50% dans un délai de 5 ans.
- 4D-1 Diminuer la pollution liée aux rejets d'eaux pluviales dans un délai d'un an l'AgglO dépose un dossier de régularisation des rejets d'eau pluviales vers le Loiret et ses affluents / Pour communes hors Agglo, délai de 5 ans.
- 5A-1 Réguler la fréquentation au bord du Loiret dans un délai de 2 ans

Actions de communication

- Edition d'un nouveau tableau de bord : le tableau de bord actuel n'est pas lisible, l'animatrice est en train de rédiger une nouvelle version plus complète, chaque disposition sera décrite dans le détail.
- Réalisation d'une plaquette sur le modèle SAGE Layon Aubance
- Valorisation du travail du stage sur les espèces invasives
- coût de l'hébergement du site internet

Budget envisagé : 10 000 euros.

Tableau récapitulatif des actions 2014

	2014
Etude sur les fossés	- €
Réalisation des fiches actions 23, 33, 34 et 38	20 000,00 €
Total	20 000,00€

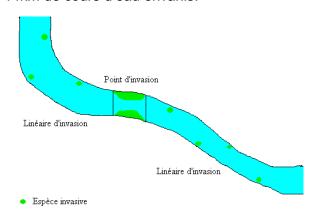
Le budget de fonctionnement n'évolue pas, il est toujours de 75 000 euros (comprenant les 10 000 euros de communication prévus).

3. Présentation des résultats de l'étude sur les espèces invasives

Suite aux problèmes récurrents liés aux espèces invasives sur le territoire du SAGE, il avait été décidé de recruter un stagiaire afin d'effectuer un état initial.

Résultats sur le Dhuy

Mise en place d'un protocole permettant de recenser la présence de l'hydrocotyle sur les 14km de cours d'eau envahis.



Recouvrement notation de 0 à 5	
0	< 1%
1	1 à 5 %
2	5 à 25%
3	25 à 50%
4	50 à 75%
5	75 à 100%

La carte présentant l'invasion (cf power-point) montre que l'endroit le plus envahi reste le point de départ de la colonisation à Neuvy en Sullias où l'hydrocotyle est très présente et recouvre l'ensemble du cours d'eau.

Le linéaire passant par Tigy puis Vienne en Val est contaminé mais plutôt assez faiblement (pieds éparpillés sur le cours d'eau). Cependant, la plante est présente plus fortement à quelques endroits sur le linéaire.

Des zones d'arrachage manuel ont été mises en place par le SIBL à l'amont et à l'aval de la colonisation. Deux pieds d'hydrocotyle ont été détectés au-delà de la zone d'arrachage.

Lors du parcours à pied (2.5j de terrain pour les 14km), différents critères ont été mesurés comme la nature du substrat, la profondeur, l'intensité de la ripisylve (la végétation présente sur les berges). A partir de ces données des tests statistiques ont été réalisés.

Les tests ont montré que la ripisylve avait un impact significatif sur le développement de l'hydrocotyle fausse renoncule. Plus la ripisylve est fournie plus la plante a du mal à se développer et à s'implanter.

Les recommandations proposées sont les suivantes :

- continuer l'arrachage manuel pour regagner du linéaire sur l'invasion
- travailler sur l'implantation d'une ripisylve dense pour limiter la croissance de la plante
- reproduire l'inventaire pour mesurer l'évolution de la plante

Résultats sur le Loiret

Sur le Loiret, un autre type de protocole a été mis en place. 45 transects ont été mis en place (ligne droite d'une berge à l'autre) sur lesquels des prélèvements tous les 6 mètres sont effectués. Différents paramètres sont également mesurés en même temps : profondeur, substrat, transparence, pH, température...

Les espèces invasives présentes sur le Loiret sont en majorité l'élodée du Brésil et l'élodée de Nuttall.

17 espèces de macrophytes ont été recensées dont 2 espèces rares en Région Centre. Les espèces les plus présentes sont les espèces invasives : Egérie dense (= élodée du Brésil) et élodée de Nuttall ainsi que les algues vertes filamenteuses.

Un graphique montre que les zones où la diversité en espèces est la plus faible sont les zones où les espèces invasives sont les plus présentes.

Il est plus difficile de conclure ou de faire des recommandations concernant le Loiret car l'arrachage est très lié aux besoins des usagers du Loiret. Se pose encore la question du bouturage lors de l'arrachage.

2 rencontres sont prévues avec des spécialistes d'ici la fin du mois d'octobre, les gestionnaires espèrent obtenir de nouveaux éléments pour la gestion de ces espèces.

L'ASRL indique qu'ils atteignent un point de non-retour et sont dépassés par les quantités à gérer. 50 hectares sont maintenant envahis, le nombre de tonnes arrachées augmente chaque année (150 tonnes en 2013). Il leur faut maintenant définir de nouveaux moyens.

Un représentant de la Ville d'Orléans indique que sur le plan d'eau de l'Île Charlemagne il rencontre le même problème avec l'Elodée de Nuttall et ils se rendent compte que suite à un arrachage consécutif sur plusieurs années, il semblerait que la plante commence à s'épuiser et se développe moins.

Un membre fait remarquer que les quantités de dépôts de vase ne sont pas les mêmes entre les 2 sites.

4. Validation du bilan d'activités 2012

Le bilan d'activités est présenté succinctement aux membres qui en avaient reçu une copie au préalable.

Une remarque est faite : il serait intéressant d'intégrer les actions des membres du SAGE dans ce bilan afin d'avoir une vision globale de ce qui se passe sur le territoire. Cette remarque est bien prise en compte et sera retranscrite dans les prochains bilans.

Le bilan d'activités est adopté à l'unanimité par les membres présents et sera transmis au Préfet coordonnateur de Bassin ainsi qu'au Comité de Bassin.

5. <u>Vote du mode de participation des communes au SAGE (suite à la proposition d'avenant transmis par l'Ep Loire aux communes)</u>

Lors du bureau précédent, la proposition d'avenant par l'Ep Loire proposant aux communes de passer aux frais réels concernant leur participation financière au fonctionnement du SAGE à la place d'un forfait avait été débattue.

Il est proposé à la CLE de rester sur les mêmes modalités de fonctionnement qu'actuellement

c'est à dire sous forme de forfait afin que la participation des communes reste lisible. En cas de surplus de ce budget, il est proposé que les fonds soient utilisés pour la réalisation des actions dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Points divers

Un point d'information sur le calendrier est fait par l'animatrice :

La prochaine réunion plénière aura lieu le 11 décembre.

Les membres n'ayant plus de questions, la séance est levée par le Président à 20h00.

Hugues SAURY

Président de la CLE du SAGE Val Dhuy - Loiret